

Diplômes ou certificats non reconnus

- Permis C pour le commerce de produits et substances toxiques, selon l'art.21 de l'ordonnance d'exécution du 19 septembre 1983 de la loi sur les toxiques, reconnu par l'Office fédéral de la santé publique.
- Permis pour l'emploi des pesticides en général, émis par l'Office fédéral de la santé publique.
- Certificat «Connaissances techniques pour la remise de certaines substances et préparations dangereuses».
- AFP après 1993, Formation professionnelle initiale avec attestation fédérale (Agriculture et horticulture).
- Kurszertifikat Nebenerwerbskurs für Landwirtinnen und Landwirte, Anlehre mit Augenschein.
- Attestation INSOS.
- Praktiker*in PrA Gärtnerei oder Garten- und Landschaftsbau oder mit IKN (Individuellem Kompetenznachweis).
- Caviste CFC
- Tous les diplômes étrangers (sauf Greenkeeper de DEULA)